



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 4977

Texte de la question

M Christian Kert attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le flou juridique qui régit le fonctionnement des polices municipales. En effet, mises à part quelques dispositions dans le code des communes, rien ne fixe sans ambiguïté les attributions des policiers municipaux. Or, ceux-ci sont de plus en plus nombreux et il est à craindre qu'une telle situation alimente une mauvaise polémique. Il lui demande si le projet de loi portant sur la modernisation du statut de la police municipale préparé par son ministère sera bientôt soumis à l'approbation du Parlement, permettant ainsi que le cadre des activités des polices municipales soit légalement défini et qu'une complémentarité soit organisée avec la force publique d'État.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a engagé une réflexion d'ensemble sur la sécurité des Français. Des dispositions seront prises au terme de cet examen. Elles concerneront notamment le statut et les missions des polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4977

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3080